



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020/116

**OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGRÉÉE  
DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX  
AQUATIQUES DES PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020  
Reçu en préfecture le 08/10/2020  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20201006-2020\_116-DE

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 28 septembre 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 28 septembre 2020**

**Le 6 octobre de l'année deux mille  
vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	E	M. GAZEAU	POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme Mme SABY, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/116

## OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20201006-2020\_116-DE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-4 portant sur la protection et la mise en valeur de l'environnement,

**Vu** l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

**Vu** la demande de l'association « l'AAPPMA de l'Eau Bourde » du 01 février 2020,

**Vu** la commission Transition écologique et Solidaire du 2 septembre 2020,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Eau Bourde est en charge de la gestion piscicole et de la protection des milieux aquatiques de l'ensemble des bassins versants dont la Communauté de Communes a la responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 : Gât Mort, Saucats et Eau Blanche.

De 2007 à 2018, la CCM a accordé à l'AAPPMA une subvention de 1 300€ (dotation exceptionnelle en 2009 : 2 600€) afin de l'accompagner dans ses missions de protection des milieux aquatiques. Cette subvention vient en complément de la mise à disposition du plan d'eau de la technopole de Montesquieu, pour l'alevinage et la pêche par vidange.

En 2019, afin de poursuivre ce partenariat pour la protection des milieux aquatiques et des espèces piscicoles, la Communauté de Communes de Montesquieu accorde à nouveau une subvention afin d'assister cette association dans ses missions de :

- surveillance via sa garderie privée composée de trois personnes assermentées,
- information à la CCM en cas de pollution, mortalité piscicole, embâcles dangereuses,
- communication auprès de ses adhérents afin de les sensibiliser sur la préservation de la qualité de l'eau et la protection de la vie piscicole,
- participation à l'étude de la faune piscicole (études IRSTEA, pêches électriques),
- participation à l'animation de la marche cantonale,
- participation à la journée « Nettoyons la nature »,
- participation à la protection du milieu aquatique (faune et flore) et de la qualité de l'eau.

Le montant de la subvention 2020 est de :

Association	Objet	Montant
AAPPMA	Campagne 2020	1 300 €



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020/116

**OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGRÉÉE  
DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX  
AQUATIQUES DES PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20201006-2020\_116-DE

**SLOW**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2020 selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au versement de ladite subvention et notamment la convention de partenariat ci-jointe formalisant les engagements réciproques,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 et que les fonds pourront être payés sur l'exercice.

Fait à Martillac, le 6 octobre 2020



**Bernard FATH**

Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

***Document signé électroniquement***